



Conditions de location d'un mobil-home

La location d'un mobil-home se fait par période hebdomadaire **du samedi 15 heures au samedi 10 heures au plus tard.**

A son arrivée, tout **locataire doit se présenter au bureau d'accueil** muni de son bon de réservation afin de payer le solde de son séjour. Les clés de la location lui seront alors remises.

En fin de séjour, **le nettoyage du mobil-home est à la charge du locataire** (possibilité de prendre le forfait ménage fin de séjour: 60 €). A votre arrivée, une **caution est exigée: 150 € par mobil-home**. Elle est restituée lors de votre départ, déduction faites des éventuelles détériorations constatées. Chaque locataire et ses accompagnants sont tenus de respecter le règlement intérieur,

Une **assurance annulation** est incluse dans les tarifs des locatifs, elle ne sera valide que sur justificatif reçu exclusivement par **lettre recommandée AR**. Aucune annulation par mail ne sera acceptée. Toute annulation durant 30 jours précédent l'arrivée prévue ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de séjour écourté, aucun remboursement ne sera effectué.

Les **chiens sont acceptés tenus en laisse** avec le carnet de vaccination obligatoire. L'animal ne doit pas rester seul dans la location.